

23 - Rénovation du bâtiment de la Méridienne à l'Observatoire et création d'un espace chronométrique - Lancement du projet - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le bâtiment de la Méridienne se trouve dans le parc de l'Observatoire. Selon le traité de 1882 conclu entre la Ville de Besançon et l'Etat, la Ville est propriétaire du site et supporte donc toutes les charges du propriétaire, l'Etat ayant la jouissance de la totalité du site de l'Observatoire.

Depuis 2010 la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération ont engagé une démarche partagée visant à conforter le dynamisme de leur territoire et à créer de la richesse (économique, culturelle, sociale...) pour leurs habitants.

Ceci se traduit notamment par des plans d'actions ciblés par secteur. Le plan d'action HORLOGERIE est une des actions phares de cette collaboration.

Il s'agit à la fois :

- de renforcer la notoriété, la visibilité du territoire, via la valorisation de l'histoire horlogère de Besançon,

- de confirmer l'attractivité de ce territoire, aujourd'hui, pour des horlogers, en valorisant des success stories (installation de LEROY...) et les savoir-faire qui ont permis leur réalisation,

- de soutenir et accompagner la (re)structuration d'une filière horlogère bisontine en travaillant :

- . au développement d'une offre de formation solide, en volume et en contenu,

- . au rapprochement de donneurs d'ordres avec les sous-traitants locaux,

- . à la signature de contrats de recherche entre nos laboratoires (mécanique, traitement de surface, temps, fréquence...) et de grands manufacturiers.

Trois organismes au monde sont susceptibles de contrôler les montres :

- le COSC à Genève qui est en situation de quasi-monopole et impose de ne contrôler que les mouvements dans des boîtiers de travail,

- le Centre de WEMPE Glashütte en Allemagne, devenu une marque et qui a donc cessé de prétendre à l'indépendance,

- l'Observatoire de Besançon qui est le seul établissement indépendant contrôlant les produits finis. Cette particularité participe de la démarche de qualité. Les montres sont contrôlées individuellement, pendant seize jours consécutifs, dans cinq positions et à trois températures différentes. Le bulletin de marche est délivré au terme des épreuves, et le poinçon à tête de vipère de l'Observatoire peut marquer une montre à la fiabilité irréprochable, qui possède toutes les qualités de précision et de fiabilité imposées par la norme internationale ISO 3159.

Plusieurs grandes marques ont déjà commencé à déposer des montres à l'Observatoire de Besançon et certaines envisagent même de venir s'installer à Besançon.

Le présent projet doit répondre à une demande de lieu à la fois performant et prestigieux, pour accueillir les horlogers à la recherche de l'excellence :

- espace chronométrique à ambiance contrôlée et sécurisée,

- mise en valeur des équipements à l'origine de la notoriété du site,

- réception des horlogers dans un espace confortable et adapté à leur clientèle.

1) Programme provisoire de travaux

Il s'agit de rénover le bâtiment lui-même, bâtiment classé abritant la lunette méridienne, pour en faire un lieu complémentaire du Musée du Temps, symbolique de l'expertise historique de notre territoire dans la mesure du temps, mais aussi un lieu d'évènements (pour les horlogers en particulier qui pourraient l'utiliser pour lancer un produit...).

Le programme de rénovation du bâtiment de la Méridienne prévoit :

- la rénovation de la salle d'observation - seul espace muséal non chauffé (ouverture mécanisée du toit),
- l'aménagement dédié à la certification et au contrôle chronométrique (zone «laboratoire»),
- la rénovation de la partie administrative existante, y compris les sanitaires,
- la mise en accessibilité du bâtiment.

La réfection de la couverture est déjà programmée sur les tranches annuelles 2012, par anticipation du présent projet.

2) Coût prévisionnel global de l'opération

Le montant estimé de l'opération, en termes d'investissement s'établit à 520 000 € TTC, soit 434 782,61 € HT. Les dépenses seront imputées au chapitre 23.324.2313.0012010.33000.

L'aménagement est prévu selon le besoin défini ci dessus ; le bâtiment est divisé en trois volumes, dont le volume central comportant la lunette concerné par la restauration seule.

Volume des bureaux et zone de travail	
Remise aux normes électriques du bâtiment	
Aménagement paysager des abords	
Chauffage (sauf partie centrale)	
Régulation de l'ambiance et de l'hygrométrie	
Appareil élévateur (accessibilité)	
	TOTAL TTC : 520 000,00 €

Options :

Détection incendie sur l'ensemble des locaux :	20 000,00 € TTC
Centrale positionnée dans un bureau, report dans le labo	

Mise en place d'un groupe électrogène :	
Groupe de 20 KWA pour les étuves et la gestion de l'ambiance	30 000,00 € TTC

3) Plan de financement prévisionnel :

- part Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) :	43 478,25 €
- part Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :	195 652,18 €
- part Ville de Besançon :	<u>195 652,18 €</u>
Total HT :	434 782,61 €
- TVA à la charge de la Ville :	<u>85 217,39 €</u>
Total TTC :	520 000,00 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

La Région de Franche-Comté sera également sollicitée dans le cadre de sa politique dédiée au Développement Economique du territoire.

4) Planning prévisionnel de l'opération :

- Validation du projet en vue du dépôt du dossier à la DRAC en juin 2012
- Démarrage des travaux en janvier 2013
- Livraison en juillet 2013
- Première manifestation phare en octobre 2013.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- à approuver le programme défini ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Région de Franche-Comté ainsi que tout autre partenaire potentiel susceptible de financer cette opération.

«M. LE MAIRE : Nous avons là aussi quelque chose d'exceptionnel, c'est l'Observatoire de Besançon qui d'ailleurs peut donner un prestigieux poinçon, le poinçon à tête de vipère, ça ne s'invente pas, d'ailleurs on ne sait pas pourquoi c'est une tête de vipère. Mais ce que je sais, par contre, c'est que ce poinçon est prestigieux puisqu'il n'existe que 3 poinçons au monde, un au COCS à Genève, un en Allemagne dans une ville dont je n'arrive pas à retenir le nom, et le 3^{ème} à Besançon. Ce poinçon est prestigieux puisque c'est le seul au monde qui permet de mesurer la régularité de montres «toutes habillées», c'est-à-dire qu'elles ont leur boîte, leur mouvement, leur bracelet. Par ailleurs nous avons une méridienne qui est une pièce extraordinaire, classée monument historique et avec l'Agglomération nous voulons relancer ce projet de réhabilitation de la méridienne, puis de la maison du directeur afin de relancer ici une activité industrielle de test de chronomètre car beaucoup d'entreprises d'horlogerie sont intéressées. C'est un beau projet sur Besançon que j'ai d'ailleurs présenté à Basel World au mois de mars à la Foire Internationale de l'Horlogerie de Bâle.

M. Pascal BONNET : Je voulais aller dans le même sens pour insister sur la qualité de ce projet qui associe l'entretien de notre patrimoine, la référence à notre histoire et le développement économique de notre ville et de l'Agglomération, donc on votera avec enthousiasme un tel projet de la même façon qu'on soutient la démarche de retour à une capitale horlogère à Besançon.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, d'autant plus que c'est une opération qui associe la Ville, bien sûr, la CAGB, mais aussi la Direction Régionale des Affaires Culturelles et j'espère aussi la Région de Franche-Comté. C'est donc un dossier totalement transversal qui associe l'économie, la culture, l'Université et qui marque aussi le renouveau de la filière de l'horlogerie à Besançon après Breitling, Leroy, et d'autres. La ville d'Allemagne qui délivre le poinçon allemand est Glashütte, cela veut dire la hutte de verre je crois.

Tout le monde est d'accord et je crois que c'est effectivement un beau projet, on va travailler avec TEMIS, avec l'ENSMM, je pourrais vous en parler longtemps mais on ne va pas en rajouter. Tout le monde est d'accord».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.